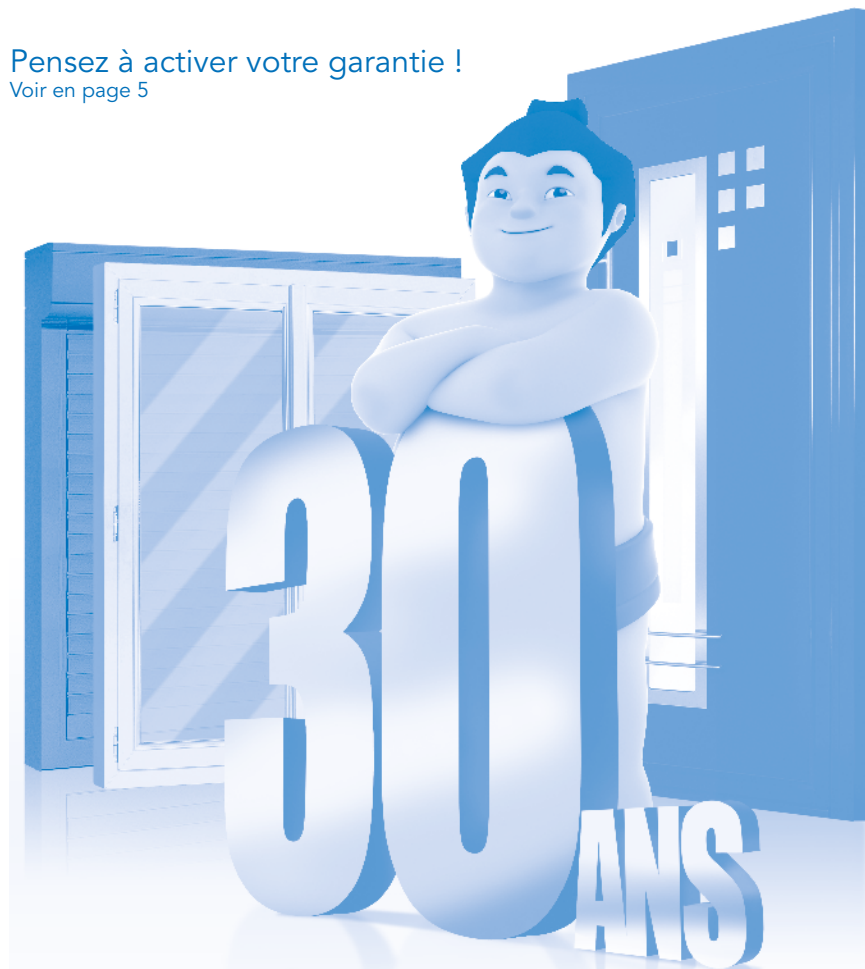


CARNET DE GARANTIE

Pensez à activer votre garantie !

Voir en page 5



TRYBA®

CONCEPTEUR - FABRICANT - INSTALLATEUR

tryba.com

ZI Le Moulin - 67110 GUNDERSHOFFEN

Tél. : 03 88 80 29 29

03 69 11 05 00

Prix d'un appel local

service.consommateurs@tryba.fr

Avec Tryba gardez l'esprit tranquille pour 30 ans

NOTRE SERVICE RELATION CLIENTS À VOTRE ÉCOUTE

Grâce au carnet de garantie, il dispose de toutes les informations sur votre installation ce qui lui permet de vous apporter rapidement une réponse précise et rapide.

**Notre Service Relation Clients vous répond du lundi
au vendredi, de 8h à 20h.**

03 69 11 05 00

Prix d'un appel local

service.consommateurs@tryba.fr

**" Le contact,
c'est le + Tryba. "**

**Notre service Relation Clients
est là pour vous répondre avant,
pendant et après votre installation.**

L'équipe est basée en Alsace, sur le site de notre principale usine.

**Il se compose de 4 opératrices
dédiées et d'une équipe technique**
qui intervient sur le terrain pour
apporter son expertise ou pour
suppléer aux équipes locales.



PARTAGEZ VOTRE EXPÉRIENCE

REJOIGNEZ UNE COMMUNAUTÉ DE

+ 2 5 0 0

CLIENTS AMBASSADEURS
TRYBA PARTOUT EN FRANCE

J'ai un projet de rénovation, j'aimerais en savoir plus sur les produits et le déroulé du chantier

Je suis cliente Tryba et je partage mon expérience



Échangez avec
les internautes



Faites profiter votre
entourage d'avantages



Cumulez
des points

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT SUR LE SITE

www.LesAmbassadeursTryba.fr

Garanties TRYBA

VOUS VENEZ D'ACQUÉRIR DES PRODUITS TRYBA ET NOUS VOUS EN REMERCIONS.

Vous avez fait le choix de la qualité et du sérieux d'une marque reconnue. Vos menuiseries sont garanties jusqu'à 30 ans*, même en cas de revente ou de succession : encore un avantage TRYBA !



* Hors gammes de la ligne ACCESS



Pour bénéficier de la garantie TRYBA, vous devez l'activer.

Une fois la pose effectuée, enregistrez-vous selon la procédure suivante :

- **par internet** : rendez-vous sur le site www.tryba.com et laissez-vous guider,
- **par téléphone** : appelez le 3240 et dites «TRYBA» (prix d'un appel + 0,06 €/mn).

Reportez-vous à l'identifiant et à la clé qui figurent sur l'étiquette collée sur votre menuiserie. Un seul enregistrement (une seule étiquette) suffit pour l'ensemble de votre commande.

À noter : pour les volets roulants extérieurs et les portes de garage, l'identifiant correspond aux 3 lettres et la clé correspond aux 11 chiffres indiqués sur l'étiquette.

SOI 12211000172

Pour faire jouer votre garantie en cas de problème sur vos menuiseries :

contactez le service consommateur au 3240 et dites «TRYBA» (prix d'un appel + 0,06 €/mn), du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi matin de 8h00 à 12h00.

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Pour toute intervention d'un Technicien Conseil TRYBA pour un élément sous garantie :

- **les 2 premières années** à compter de la pose du produit : pièces, main-d'œuvre et déplacement sont pris en charge à 100 % ;
- **à partir de la 3^e année**: pièces et main-d'œuvre sont pris en charge à 100 % à l'exclusion des réglages. Déplacement payant selon tarif en vigueur dans l'Espace Conseil.

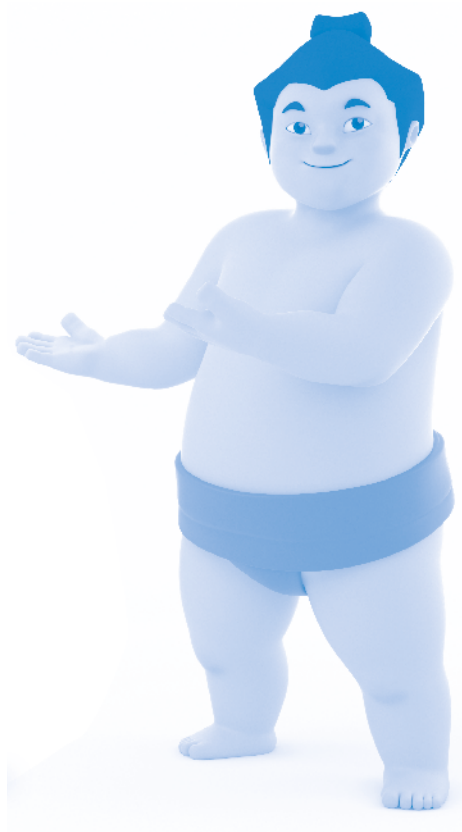
Les pièces détachées indispensables à l'utilisation des biens sont disponibles à l'identique pendant une durée de 2 ans à compter de la signature du contrat. Au-delà et jusqu'à l'expiration des garanties telles que figurant dans le carnet de garantie, des pièces similaires ou équivalentes seront disponibles.

Les garanties proposées engagent la pleine responsabilité de la marque TRYBA. **L'ensemble des garanties est valable en France métropolitaine uniquement et dans le cadre d'une utilisation normale et d'un entretien approprié de vos menuiseries** : merci de vous reporter à la notice d'utilisation au dos de ce carnet.

Ne sont pas couverts par la garantie : les rayures sur les profilés, la modification d'aspect des poignées ou accessoires laiton ou couleur.

L'adjonction de composants ou de pièces détachées (tels que vitrages, quincaillerie, joints, panneaux de porte, profilés de menuiserie) d'une autre marque que TRYBA ou d'une autre marque du groupe, entraîne la perte totale de la garantie sur le produit.

Garanties
**Lignes PREMIUM
et SUMMUM**
Gammes Fermetures



Fenêtres, portes-fenêtres et portes d'entrée PVC

FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES PVC *	Garantie TRYBA	Garantie légale
SOLIDITÉ		
Tenue mécanique des profilés et des angles	30 ans	10 ans
Arrachement des paumelles	30 ans	10 ans
Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant (dans la limite du classement AEV) ⁽¹⁾	30 ans	10 ans
Arrachement des joints dormant ou battant ⁽²⁾	15 ans	10 ans
FERRAGE		
Casse du cylindre (hors effraction)	10 ans	2 ans
Casse ou manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) ⁽³⁾	10 ans	2 ans
ESTHÉTIQUE		
Stabilité de la teinte profilé PVC blanc (hors impacts et rayures)	15 ans	0
Stabilité de la teinte profilé PVC beige, décor (hors impacts et rayures)	10 ans	0
Tenue de la teinte profilé PVC laqué (hors impacts et rayures) ⁽⁴⁾	5 ans	0
Embueement à l'intérieur du double ou triple vitrage	15 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité (hors rayures) ⁽⁴⁾	5 ans	0

PORTES D'ENTRÉE PVC *	Garantie TRYBA	Garantie légale
SOLIDITÉ		
Tenue mécanique des profilés et des angles	30 ans	10 ans
Arrachement des paumelles	30 ans	10 ans
Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant ⁽¹⁾	30 ans	10 ans
Arrachement des joints dormant ou battant ⁽²⁾	15 ans	10 ans
Détérioration de structure de panneau impactant l'étanchéité ⁽⁵⁾	10 ans	10 ans
FERRAGE		
Casse du cylindre (hors effraction)	10 ans	2 ans
Manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) ⁽³⁾	10 ans	2 ans
Casse serrure (hors effraction) ⁽³⁾	10 ans	2 ans
ESTHÉTIQUE		
Stabilité de la teinte profilé PVC blanc (hors impacts et rayures)	15 ans	0
Stabilité de la teinte profilé PVC beige, décor (hors impacts et rayures)	10 ans	0
Tenue de la teinte profilé PVC laqué (hors impacts et rayures) ⁽⁴⁾	5 ans	0
Embueement à l'intérieur du double ou triple vitrage (hors panneau)	15 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures) ⁽⁴⁾	5 ans	0
Modification d'aspect du panneau (hors impacts et rayures) ⁽⁴⁾	2 ans	0

(1) Hors eau positionnée dans feuillure dormant et recueil d'eau - hors plinthe automatique.

(2) Hors porosité et traces noires : garantie 2 ans.

(3) Sous condition que l'entretien annuel soit correctement réalisé (voir Guide d'entretien).

(4) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du laquage : changement de brillance, perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués.

Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur des surfaces laquées des fenêtres et portes PVC (panneaux compris) à une distance inférieure à 10 km du littoral ou de sites polluants.

(5) Y compris vitrage isolant du panneau.

(6) Aucune garantie sur les appliques inox du panneau, sur les poignées et barres de tirage inox (voir Guide d'entretien).

* Hors gammes de la ligne ACCESS

Fenêtres, portes-fenêtres et portes d'entrée ALUMINIUM

FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES ALUMINIUM *		Garantie TRYBA	Garantie légale
SOLIDITÉ			
Tenue mécanique des profilés et des angles		30 ans	10 ans
Arrachement des paumelles		30 ans	10 ans
Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant (dans la limite du classement AEV) ⁽¹⁾		30 ans	10 ans
Arrachement des joints dormant ou battant ⁽²⁾		15 ans	10 ans
FERRAGE			
Casse du cylindre (hors effraction)		10 ans	2 ans
Casse ou manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) ⁽³⁾		10 ans	2 ans
ESTHÉTIQUE			
Tenue de la teinte aluminium avec thermolaquage longue durée (hors impacts et rayures) ⁽⁴⁾		15 ans	0
Embuement à l'intérieur du double ou triple vitrage		15 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Modification d'aspect sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité (hors rayures) ⁽⁴⁾		5 ans	0

PORTES D'ENTRÉE ALUMINIUM		Garantie TRYBA	Garantie légale
SOLIDITÉ			
Tenue mécanique des profilés et des angles		30 ans	10 ans
Arrachement des paumelles		30 ans	10 ans
Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant ⁽¹⁾		30 ans	10 ans
Arrachement des joints dormant ou battant ⁽²⁾		15 ans	10 ans
Détérioration de structure de panneau impactant l'étanchéité ⁽⁵⁾		10 ans	10 ans
FERRAGE			
Casse du cylindre (hors effraction)		10 ans	2 ans
Manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) ⁽³⁾		10 ans	2 ans
Casse serrure (hors effraction) ⁽³⁾		10 ans	2 ans
Serrure et accessoires électriques ⁽⁶⁾		2 ans	2 ans
ESTHÉTIQUE			
Tenue de la teinte profilé aluminium avec thermolaquage longue durée (hors impacts et rayures) ⁽⁴⁾		15 ans	0
Embuement à l'intérieur du double ou triple vitrage (hors panneau)		15 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures) ⁽⁷⁾		5 ans	0
Modification d'aspect du panneau (hors impacts et rayures) ⁽⁴⁾		2 ans	0

(1) Hors eau positionnée dans feuillure dormant et recueil d'eau - hors plinthe automatique.

(2) Hors porosité et traces noires : garantie 2 ans.

(3) Sous condition que l'entretien annuel soit correctement réalisé (voir Guide d'entretien).

(4) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du laquage : changement de brillance, perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués.

Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur des surfaces laquées des fenêtres et portes aluminium (panneaux compris) à une distance inférieure à 10 km du littoral ou de sites polluants.

(5) Y compris vitrage isolant du panneau.

(6) Hors défauts de branchement sur secteur.

(7) Aucune garantie sur les appliques inox du panneau, sur les poignées et barres de tirage inox (voir Guide d'entretien).

* Hors gammes de la ligne ACCESS

Fenêtres et portes-fenêtres **BOIS ET BOIS/ALU**, portes d'entrée **BOIS**

FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES BOIS ET BOIS/ALU	Garantie TRYBA	Garantie légale
SOLIDITÉ		
Tenue mécanique des profilés et des angles	10 ans	10 ans
Arrachement des paumelles	10 ans	10 ans
Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant (dans la limite du classement AEV) ⁽¹⁾	10 ans	10 ans
Arrachement des joints dormant ou battant ⁽²⁾	10 ans	10 ans
FERRAGE		
Casse du cylindre (hors effraction)	10 ans	2 ans
Casse ou manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) ⁽³⁾	10 ans	2 ans
ESTHÉTIQUE		
Tenue de la teinte aluminium avec thermolaquage longue durée (hors impacts et rayures) ⁽⁴⁾	10 ans	0
Embuement à l'intérieur du double ou triple vitrage	10 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité (hors rayures) ⁽⁴⁾	2 ans	0
Tenue de la teinte aluminium (profilé extérieur) avec thermolaquage longue durée (hors impacts et rayures) ⁽⁷⁾	10 ans	0

PORTES D'ENTRÉE BOIS	Garantie TRYBA	Garantie légale
SOLIDITÉ		
Tenue mécanique des profilés et des angles	10 ans	10 ans
Arrachement des paumelles	10 ans	10 ans
Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant ⁽¹⁾	10 ans	10 ans
Arrachement des joints dormant ou battant ⁽²⁾	10 ans	10 ans
Détérioration de structure de panneau impactant l'étanchéité ⁽⁵⁾	10 ans	10 ans
FERRAGE		
Casse du cylindre (hors effraction)	10 ans	2 ans
Manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) ⁽³⁾	10 ans	2 ans
Casse serrure (hors effraction) ⁽³⁾	4 ans	2 ans
ESTHÉTIQUE		
Embuement à l'intérieur du double ou triple vitrage (hors panneau)	10 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures) ⁽⁶⁾	5 ans	0
Modification d'aspect sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité (hors rayures) ⁽⁴⁾	2 ans	0

(1) Hors eau positionnée dans feuillures dormant et recueil d'eau - hors plinthe automatique.

(2) Hors porosité et traces noires : garantie 2 ans.

(3) Sous condition que l'entretien annuel soit correctement réalisé (voir Guide d'entretien).

(4) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du laquage : changement de brillance, perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués.

Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur des surfaces laquées des fenêtres et portes bois (panneau compris) à une distance inférieure à 10 km du littoral ou de sites polluants.

(5) Y compris vitrage isolant du panneau.

(6) Aucune garantie sur les appliques inox du panneau, sur les poignées et barres de tirage inox (voir Guide d'entretien).

(7) Gammes TBA85 et TBA85 AD.

Fenêtres de toit PVC et volets de toit solaires

FENÊTRES DE TOIT PVC		
	Garantie TRYBA	Garantie légale
SOLIDITÉ		
Tenue mécanique des profilés et des angles	15 ans	10 ans
Arrachement des paumelles	15 ans	10 ans
Infiltration d'eau entre dormant et ouvrant (dans la limite du classement AEV) ⁽¹⁾	10 ans	10 ans
Arrachement de joints dormant ou battant ^{(2) (3)}	10 ans	10 ans
FERRAGE		
Casse ou manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) ⁽⁴⁾	10 ans	2 ans
ESTHÉTIQUE		
Stabilité de la teinte profilé PVC blanc côté intérieur (hors impacts et rayures)	15 ans	0
Stabilité de la teinte profilé PVC décor côté intérieur (hors impacts et rayures)	10 ans	0
Tenue de la teinte profilés alu extérieur (hors impacts et rayures) ⁽⁵⁾	2 ans	0
Embuement à l'intérieur du double ou triple vitrage	10 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité (hors rayures) ⁽⁵⁾	5 ans	0

VOLETS DE TOIT SOLAIRES		
	Garantie TRYBA	Garantie légale
SOLIDITÉ		
Tenue mécanique du caisson de volet roulant et des coulisses aluminium (hors corrosion)	3 ans	2 ans
Tenue mécanique du tablier, lame aluminium (hors usure normale et vieillissement du produit) ⁽³⁾	3 ans	2 ans
Tenue sur système d'axe, manœuvre moteur (hors usure normale et vieillissement du produit) ⁽³⁾	3 ans	2 ans
MANŒUVRE		
Dysfonctionnement moteur autonome solaire (hors remplacement des piles) ^{(3) (6)}	3 ans	2 ans
ESTHÉTIQUE		
Modification d'aspect des façades des coffres ainsi que des lames aluminium (hors impacts et rayures) ⁽⁷⁾	2 ans	0

(1) Hors eau positionnée dans feuillure dormant et recueil d'eau.

(2) Hors porosités et traces noires : garantie 2 ans.

(3) Garantie valable pour une utilisation du produit dans des conditions climatiques normales (hors gel, grand froid, forte chaleur...).

Pour plus d'informations merci de vous reporter à la notice d'utilisation spécifique.

(4) Sous condition que l'entretien annuel soit correctement réalisé (voir Guide d'entretien).

(5) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du laquage : changement de brillance, perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués.

Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur des profilés alu à une distance inférieure à 10 km du littoral ou de sites polluants.

(6) Garantie cellule solaire et batterie : 3 ans.

(7) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du laquage : changement de brillance, perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués.

Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur des coffres ainsi que des lames aluminium à une distance inférieure à 10 km du littoral ou de sites polluants.

Volets roulants

VOLETS ROULANTS	Garantie TRYBA	Garantie légale
SOLIDITÉ		
Tenue mécanique du caisson de volet roulant et des coulisses PVC	15 ans	2 ans
Tenue mécanique du caisson de volet roulant et des coulisses aluminium (hors corrosion)	15 ans	2 ans
Tenue mécanique du tablier, lame PVC (hors usure normale et vieillissement du produit)	5 ans	2 ans
Tenue mécanique du tablier, lame aluminium (hors usure normale et vieillissement du produit)	5 ans	2 ans
Tenue du système d'axe, manœuvre moteur (hors usure normale et vieillissement du produit)	10 ans	2 ans
Tenue du système d'axe, manœuvre manuelle (hors usure normale et vieillissement du produit)	2 ans	2 ans
MANŒUVRE		
Dysfonctionnement moteur TRYBA (hors remplacement des piles de la télécommande) ⁽¹⁾	12 ans	2 ans
Dysfonctionnement moteur Somfy (hors remplacement des piles de la télécommande) ⁽¹⁾	10 ans	2 ans
Manœuvre manuelle (sangle ou treuil)	2 ans	2 ans
ESTHÉTIQUE		
Tenue de la teinte aluminium avec thermolaquage (hors impacts et rayures) ⁽²⁾	5 ans	0
Modification d'aspect des façades extérieures des coffres, des coulisses ainsi que des lames PVC (hors impacts et rayures) ⁽²⁾	5 ans	0
Modification d'aspect des façades extérieures des coffres, des coulisses ainsi que des lames aluminium (hors impacts et rayures) ⁽²⁾	2 ans	0
Tenue de la teinte aluminium avec thermolaquage «haute résistance tablier» ⁽³⁾	10 ans	0
Tenue de la teinte aluminium avec thermolaquage «haute résistance tablier, coffre, coulisse et lame finale» (hors impacts et rayures) ⁽⁴⁾	10 ans	0

(1) Moteur autonome solaire : moteur 10 ans ; cellule solaire et batterie 7 ans ; télécommandes et automatismes pour le solaire 10 ans.

Automatisme domotique Centro (compatible avec moteur TRYBA solaire et moteur TRYBA) garanti 2 ans.

(2) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du laquage : changement de brillance, perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués.

Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur des coffres ainsi que des lames aluminium ou PVC à une distance inférieure à 10 km du littoral ou de sites polluants.

(3) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du laquage : changement de brillance, perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués.

Garantie de 5 ans pour les modifications d'aspect extérieur des lames de tablier Alu 37 et 50 Blanc et Gris anthracite à une distance inférieure à 10 km du littoral ou de sites polluants. Garantie uniquement valable si respect des règles de pose, d'utilisation et d'entretien selon guide d'utilisation et d'entretien fourni avec le volet (exclusions : rayures, impacts, zones où le produit est découpé).

(4) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du laquage : changement de brillance, perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués.

Garantie de 5 ans pour les modifications d'aspect extérieur des coffres, coulisses, lames finales et lames de tablier Alu 37 et 50 Blanc et Gris anthracite à une distance inférieure à 10 km du littoral ou de sites polluants. Garantie uniquement valable si respect des règles de pose, d'utilisation et d'entretien selon guide d'utilisation et d'entretien fourni avec le volet (exclusions : rayures, impacts, zones où le produit est découpé).

Volets battants et pliables ALUMINIUM

VOLETS BATTANTS ET PLIABLES ALUMINIUM	Garantie TRYBA	Garantie légale
SOLIDITÉ		
Tenue mécanique des profilés et des angles	30 ans	2 ans
Tenue mécanique des remplissages (panneaux et lames)	30 ans	2 ans
Arrachement des pentures	30 ans	2 ans
FERRAGE		
Manœuvre difficile des ferrures (hors effraction)	2 ans	2 ans
Casse ferrure (hors effraction)	2 ans	2 ans
MANŒUVRE		
Dysfonctionnement moteur ou automatisme Somfy (hors remplacement des piles) ⁽¹⁾	5 ans	2 ans
Dysfonctionnement moteur ou automatisme Voltec (hors remplacement des piles)	2 ans	2 ans
ESTHÉTIQUE		
Tenue de la teinte profilé / panneau aluminium avec thermolaquage longue durée (hors impacts et rayures) ⁽²⁾	10 ans	0

(1) Moteur autonome solaire : moteur 5 ans, batterie 3 ans.

(2) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du laquage : changement de brillance, perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués.

Aucune garantie pour les modifications d'aspect des surfaces laquées (panneaux compris) à une distance inférieure à 10 km du littoral ou de sites polluants, sauf option Océan Line Plus : garantie 5 ans jusqu'au littoral.

Stores screen et brises soleil orientables BSO

STORES SCREEN	Garantie TRYBA	Garantie légale
SOLIDITÉ		
Tenue mécanique des pièces mécaniques (coffre, axe, coulisses, barre de charge, échelles, lacettes, câbles ...) hors toile ou moteurs ou télécommandes ou automatismes - si MOTEUR (hors usure normale et vieillissement du produit)	7 ans	2 ans
Tenue mécanique des pièces mécaniques (coffre, axe, coulisses, barre de charge, échelles, lacettes, câbles ...) hors toile ou moteurs ou télécommandes ou automatismes - si TREUIL (hors usure normale et vieillissement du produit)	2 ans	2 ans
Tenue mécanique de la toile (hors usure normale et vieillissement du produit)	5 ans	2 ans
MANŒUVRE		
Dysfonctionnement moteur TRYBA (hors remplacement des piles de la télécommande)	10 ans	2 ans
Dysfonctionnement moteur Somfy (hors remplacement des piles de la télécommande)	7 ans	2 ans
Télécommande et Automatisme TRYBA	10 ans	2 ans
Télécommande et Automatisme SOMFY	5 ans	2 ans
Batterie moteur autonome	5 ans	2 ans
Panneau solaire	5 ans	2 ans
ESTHÉTIQUE		
Tenue du laquage ou du thermolaquage standard : coffre, coulisses, lames de tablier, barre de charge (hors impacts et rayures) ⁽¹⁾	5 ans	0
Tenue du thermolaquage renforcé «Bord de mer» : coffre, coulisses, lames de tablier, barre de charge (hors impacts et rayures) ⁽²⁾	7 ans	0
AUTRES DÉFAUTS		
Casse transport, colis manquant (réserves à réception)	48 heures	0
Défaut d'aspect, accessoire manquant, erreur produit par rapport à la commande	6 semaines	0
Bruits inhabituels, craquements	1 an	0
BRISÉS SOLEIL ORIENTABLES BSO		
SOLIDITÉ		
Tenue mécanique des pièces mécaniques (coffre, axe, coulisses, barre de charge, échelles, lacettes, câbles ...) hors tablier ou moteurs ou télécommandes ou automatismes (hors usure normale et vieillissement du produit)	2 ans	2 ans
Tenue mécanique du tablier (hors usure normale et vieillissement du produit)	2 ans	2 ans
MANŒUVRE		
Dysfonctionnement moteur (hors remplacement des piles de la télécommande)	2 ans	2 ans
Télécommande et Automatisme TRYBA	10 ans	2 ans
Télécommande et Automatisme SOMFY	5 ans	2 ans
ESTHÉTIQUE		
Tenue du laquage ou du thermolaquage standard : coffre, coulisses, lames de tablier, barre de charge (hors impacts et rayures) ⁽³⁾	2 ans	0
AUTRES DÉFAUTS		
Casse transport, colis manquant (réserves à réception)	48 heures	0
Défaut d'aspect, accessoire manquant, erreur produit par rapport à la commande	6 semaines	0
Bruits inhabituels, craquements	1 an	0

(1) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du laquage : changement de brillance, perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués.

Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur des coffres, coulisses, lames et barres de charges à une distance inférieure à 2 km du littoral ou de sites polluants, garantie de 3 ans à une distance comprise entre 2 et 10 km du littoral ou de sites polluants.

(2) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du laquage : changement de brillance, perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués.

Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur des coffres, coulisses, lames et barres de charges à une distance inférieure à 2 km du littoral ou de sites polluants, garantie de 5 ans à une distance comprise entre 2 et 10 km du littoral ou de sites polluants.

(3) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du laquage : changement de brillance, perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués.

Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur à une distance inférieure à 10 km du littoral ou de sites polluants.

Portes de garage

PORTES DE GARAGE	Garantie TRYBA	Garantie légale
SOLIDITÉ		
Tenue mécanique des profilés d'huissierie et rails de retour	10 ans	10 ans*
Tenue mécanique des tabliers sur porte enroulable	2 ans	2 ans
Tenue mécanique des panneaux de porte (hors déformation temporaire liée à l'enseiement et corrosion)	10 ans	2 ans
Tenue mécanique des chariots à roulettes ⁽²⁾	15 ans	2 ans
Tenue mécanique des ressorts de compensation ⁽³⁾	5 ans	2 ans
Arrachement des joints d'huissierie ⁽¹⁾	3 ans	2 ans
MANŒUVRE		
Dysfonctionnement moteur ou automatisme Somfy (hors remplacement des piles)	5 ans	2 ans
Dysfonctionnement moteur, rail et boîtier mural Sommer	5 ans	2 ans
Dysfonctionnement moteur filaire pour porte enroulable	5 ans	2 ans
Dysfonctionnement boîtier de commande radio ou télécommande Somfy	5 ans	2 ans
Dysfonctionnement automatisme et télécommande Sommer (hors remplacement des piles)	2 ans	2 ans
Dysfonctionnement manoeuvre manuelle	2 ans	2 ans
ESTHÉTIQUE		
Tenue de la teinte des huissieries laquées (hors impacts et rayures) ^{(4) (7)}	2 ans	0
Tenue de la teinte des panneaux acier (hors impacts et rayures) ^{(4) (5) (7)}	2 ans	0
Tenue de la teinte sur les faces apparentes extérieures de porte enroulable	2 ans	0
Tenue de la teinte des panneaux aluminium avec thermolaquage longue durée (hors impacts et rayures) ^{(4) (5) (7)}	10 ans	0
Tenue de la teinte des panneaux aluminium avec thermolaquage renforcé «bord de mer» - option (hors impacts et rayures) ^{(5) (6) (7)}	10 ans	0

(1) Hors porosité et traces noires : garantie 2 ans.

(2) Portes de Garage Sectionnelles Latérales (PGSL).

(3) Hors Portes de Garage Basculantes (PGB) : 3 ans.

(4) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du laquage ou du thermolaquage : changement de brillance, perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués. Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur des surfaces laquées à une distance inférieure à 10 km du littoral ou de sites polluants.

(5) Aucune garantie pour les modifications d'aspect intérieur.

(6) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du thermolaquage : changement de brillance, perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués.

Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur des surfaces laquées avec thermolaquage renforcé «bord de mer» (option) à une distance inférieure à 1 km du littoral ou de sites polluants: garantie 2 ans.

(7) Aucune garantie sur les appliques inox (voir Guide d'entretien).

* la garantie légale décennale s'applique uniquement si la pose de la porte a été réceptionnée à la même date que le bâti.

Stores bannes et pergolas

STORES BANNES		Garantie TRYBA
SOLIDITÉ		
Tenue mécanique des profilés ⁽¹⁾		5 ans
Tenue mécanique de la toile ⁽²⁾		5 ans
MANŒUVRE		
Dysfonctionnement moteur et automatisme (hors remplacement des piles)		5 ans
ESTHÉTIQUE		
Résistance aux rayons UV et aux intempéries ⁽³⁾ ⁽⁴⁾ (suivant ISO 150 B04, 4/5 sur échelle de gris)		5 ans
Tenue de la teinte aluminium avec thermolaquage longue durée (hors impacts et rayures) ⁽⁵⁾		10 ans

(1) Hors déformations dues au vent, à la pluie et/ou à la neige et dans le cadre d'une utilisation normale.

(2) Hors «effet de ventrage» de la toile dû à une accumulation d'eau, de neige ou d'éléments divers.

(3) Aucune garantie sur la toile : anomalies optiques du tissu, maniement inadéquat, nettoyage avec produit inadapté, usure naturelle de la toile.

(4) Aucune garantie sur le vieillissement naturel de la toile : effets de vieillissement normaux de la couleur de la toile dû aux effets météorologiques et environnementaux.

(5) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du thermolaquage : changement de brillance, perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués.

Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur des profilés alu à une distance inférieure à 10 km du littoral ou de sites polluants.

PERGOLA À LAMES ORIENTABLES		Garantie TRYBA	Garantie légale
SOLIDITÉ			
Tenue mécanique des profilés et des angles		15 ans	10 ans
Moteur permettant l'inclinaison des lames		2 ans	2 ans
ESTHÉTIQUE			
Stabilité de la teinte alu laquée ⁽¹⁾		10 ans	0
Modification d'aspect sans impact sur le fonctionnement (hors rayures)		5 ans	0

(1) Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur à une distance inférieure à 10 km du littoral ou de sites polluants.

Garanties

Ligne ACCESS



Fenêtres, portes-fenêtres et portes d'entrée **LIGNE ACCESS**

FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES PVC & ALUMINIUM	Garantie TRYBA	Garantie légale
SOLIDITÉ (PVC & ALUMINIUM)		
Tenue mécanique des profilés et des angles	15 ans	10 ans
Arrachement des paumelles	15 ans	10 ans
Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant (dans la limite du classement AEV) ⁽¹⁾	15 ans	10 ans
Arrachement des joints dormant ou battant ⁽²⁾	15 ans	10 ans
FERRAGE (PVC & ALUMINIUM)		
Casse du cylindre (hors effraction)	10 ans	2 ans
Casse ou manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) ⁽³⁾	10 ans	2 ans
ESTHÉTIQUE		
Stabilité de la teinte profilé PVC blanc (hors impacts et rayures - Fenêtres PVC)	15 ans	0
Stabilité de la teinte profilé PVC décor (hors impacts et rayures - Fenêtres PVC)	10 ans	0
Tenue de la teinte aluminium avec thermolaquage (hors impacts et rayures - Fenêtres ALU) ⁽⁴⁾	10 ans	0
Embueement à l'intérieur du double vitrage	15 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité (hors rayures) ⁽⁴⁾	5 ans	0

PORTES D'ENTRÉE PVC	Garantie TRYBA	Garantie légale
SOLIDITÉ		
Tenue mécanique des profilés et des angles	15 ans	10 ans
Arrachement des paumelles	15 ans	10 ans
Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant ⁽¹⁾	15 ans	10 ans
Arrachement des joints dormant ou battant ⁽²⁾	15 ans	10 ans
Détérioration de structure de panneau impactant l'étanchéité ⁽⁵⁾	10 ans	10 ans
FERRAGE		
Casse du cylindre (hors effraction)	10 ans	2 ans
Manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) ⁽³⁾	10 ans	2 ans
Casse serrure (hors effraction) ⁽³⁾	10 ans	2 ans
ESTHÉTIQUE		
Stabilité de la teinte profilé PVC blanc (hors impacts et rayures)	15 ans	0
Stabilité de la teinte profilé PVC décor (hors impacts et rayures)	10 ans	0
Embueement à l'intérieur du double vitrage (hors panneau)	15 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires inox et laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect du panneau (hors impacts et rayures)	2 ans	0

(1) Hors eau positionnée dans feuillure dormant et recueil d'eau - hors plinthe automatique.

(2) Hors porosité et traces noires : garantie 2 ans.

(3) Sous condition que l'entretien annuel soit correctement réalisé (voir Guide d'entretien).

(4) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du laquage : changement de brillance, la perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués.

Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur des surfaces laquées des fenêtres aluminium à une distance inférieure à 10 km du littoral ou de sites polluants.

(5) Y compris vitrage isolant du panneau.

Stores bannes **LIGNE ACCESS**

STORES BANNES		Garantie TRYBA
SOLIDITÉ		
Tenue mécanique des profilés ⁽¹⁾		2 ans
Tenue mécanique de la toile ⁽²⁾		5 ans
MANŒUVRE		
Manœuvre par treuil		5 ans
Dysfonctionnement moteur et automatisme (hors remplacement des piles)		5 ans
ESTHÉTIQUE		
Résistance aux rayons UV et aux intempéries ⁽³⁾ ⁽⁴⁾ (suivant ISO 150 B04, 4/5 sur échelle de gris)		5 ans
Tenue de la teinte aluminium avec thermolaquage longue durée (hors impacts et rayures) ⁽⁵⁾		5 ans

(1) Hors déformations dues au vent, à la pluie et/ou à la neige et dans le cadre d'une utilisation normale.

(2) Hors «effet de ventrage» de la toile dû à une accumulation d'eau, de neige ou d'éléments divers.

(3) Aucune garantie sur la toile : anomalies optiques du tissu, maniement inadéquat, nettoyage avec produit inadapté, usure naturelle de la toile.

(4) Aucune garantie sur le vieillissement naturel de la toile : effets de vieillissement normaux de la couleur de la toile dû aux effets météorologiques et environnementaux.

(5) Aucune garantie sur le vieillissement naturel du thermolaquage : changement de brillance, perte d'uniformité du laquage, blanchiment des profilés laqués.

Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur des profilés alu à une distance inférieure à 10 km du littoral ou des sites polluants.

Garanties légales

Indépendamment de la garantie commerciale, le vendeur reste tenu de la garantie légale de conformité mentionnées aux articles L217-4 à L217- 13 du Code de la Consommation et de celle relative aux défauts de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code Civil.

Article L217-4 du Code de la Consommation > Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond à des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également à des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5 du Code de la Consommation > Le bien est conforme au contrat : 1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle; - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; 2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-7 du Code de la Consommation > Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire. Pour les biens vendus d'occasion, la durée mentionnée au premier alinéa du présent article est ramenée à six mois. Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

Article L217-8 du Code de la Consommation > L'acheteur est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté. Il en va de même lorsque le défaut a son origine dans les matériaux qu'il a lui-même fournis.

Article L217-9 du Code de la Consommation > En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur.

Article L217-12 du Code de la Consommation > L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L217-16 du Code de la Consommation > Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code Civil > Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 du Code Civil > L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.